



PROCEDURE DEMANDE DE DUPLICATA

Si le travailleur demande un duplicata pour sa prime de fin d'année, il doit suivre les instructions suivantes:

Pour le travailleur syndiqué:

1. Il/elle doit demander un duplicata au syndicat.
2. La déclaration ci-dessous appartient à ce double. Le travailleur doit signer cette déclaration sur l'honneur.
3. Le duplicata signé de la prime de fin d'année ainsi que la déclaration sur l'honneur signés doivent être retournés au syndicat.

Pour le travailleur non syndiqué:

1. Il/elle doit demander un duplicata au Fonds Social.
2. La déclaration ci-dessous appartient à ce double. Le travailleur doit signer cette déclaration sur l'honneur.
3. Le duplicata signé de la prime de fin d'année ainsi que la déclaration sur l'honneur signés doivent être retournés au Fonds Social.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je (nom du travailleur):

déclare avoir demandé un double de la prime de fin d'année.

Je déclare (indiquer ce qui est applicable):

- avoir perdu la fiche originale de la prime de fin d'année
 ne pas avoir reçu la fiche originale de prime de fin d'année

Je renverrai ce duplicata au Fonds Social / Syndicat (rayer la mention inutile), qui versera la prime de fin d'année.

Je sais que je ne peux recevoir la prime de fin d'année qu'une seule fois : par le biais du bon original ou du duplicata. En cas de paiement en double, je le rembourserai.

Signature du travailleur

Date